

Ligue Nationale de Rugby

Rapport annuel du Salary Cap : Saison contrôlée 2023-2024 Saison sous contrôle 2024-2025



Panorama du dispositif Salary Cap au 31 octobre 2025

Présentation



Yann Roubert
Président de la Ligue
Nationale de Rugby

Le Salary Cap est un outil de régulation essentiel, utilisé par de nombreuses compétitions sportives dans le monde, dont les plus grandes ligues professionnelles comme la NBA ou la NFL. Son principe est simple : éviter que des écarts de rémunérations trop importants entre les clubs ne compromettent l'équilibre du championnat ou n'alimentent une spirale de surenchère financière, souvent aussi coûteuse que fragile.

En plafonnant la masse salariale des effectifs professionnels, ce dispositif protège la soutenabilité économique des clubs, préserve l'incertitude sportive – clé de l'attractivité du championnat – et impose à tous les mêmes règles, dans un cadre transparent et vérifié par un audit indépendant. C'est un cercle vertueux au service de l'intérêt général.

La publication inédite de ce rapport, qui s'appuie sur plusieurs milliers de données collectées et analysées chaque saison par Nexia, cabinet d'audit indépendant, en lien avec le Salary Cap Manager, est une étape importante. Elle témoigne de la volonté de la Ligue Nationale de Rugby de renforcer la transparence de son action et d'apporter un éclairage clair et documenté sur le fonctionnement du Salary Cap.

Mais ce rapport n'est pas une fin en soi. C'est un point d'appui pour penser l'avenir. Depuis l'automne 2025, la LNR a lancé une réflexion sur la réforme du Salary Cap. Cette concertation, menée avec les clubs, les joueurs et l'ensemble des parties prenantes, débouchera début 2026 sur un cadre rénové, à la hauteur des enjeux économiques, sociaux et sportifs de demain.

Plus que jamais, la Ligue Nationale de Rugby entend faire du rugby professionnel un modèle équilibré, durable et attractif — pour les clubs, les joueurs, et tous les passionnés de notre sport.



Olivier Juramie
Directeur Général
Nexia S&A

La troisième édition du rapport annuel du Salary Cap de Ligue National de Rugby, pour lequel nous intervenons en support de la mission du Salary Cap Manager, vient dresser un bilan complet des contrôles menés et terminés pour la saison 23-24 et de la saison 24-25 en cours de contrôle.

Ce rapport enrichi de nouvelles analyses et sa base pluriannuelle permet de renforcer la qualité et la compréhension de l'objectif premier du Salary Cap à savoir la transparence et le renforcement de l'équité sportive.

Ce rapport et la base documentaire associée demeure un formidable outil pour le monde du rugby professionnel Français.

Ce rapport concluant une mission menée en toute indépendance au plus proche des clubs témoigne de la volonté de Ligue de faire appliquer le plus clairement de façon homogène le règlement du Salary cap.





01

INTRODUCTION

Lettre d'envoi

Ligue Nationale de Rugby
9 rue Descombes, 75017 Paris
A l'attention de messieurs Roubert, Eschalier et Palincourt,



Contexte de l'intervention

Nexia S&A intervient depuis la saison 2018-2019 en appui du Salary Cap Manager dans les procédures de contrôle de la correcte application du règlement.

Ce rapport a été préparé dans le but de dresser le bilan des contrôles clos, tant au niveau des dépassements que des manquements à la transparence, et d'informer de l'état des contrôles en cours. Par ailleurs, il doit permettre d'utiliser les données récoltées au fil des saisons, en présentant l'observatoire des effectifs et des rémunérations.



Structure de notre rapport

Notre Rapport est structuré de la façon suivante :

- Présentation du dispositif ;
- Raison d'être du Salary Cap et observations ;
- Synthèse des contrôles de la saison 23-24 ;
- Présentation des données de la saison 24-25, en cours de contrôle ;
- Observatoire des effectifs, analyse des données collectées depuis 2020-2021 ;
- Observatoire des rémunérations, analyse des données collectées depuis 2020-2021



Etendue et limitations de nos travaux

Les travaux mis en œuvre ont couvert les thèmes indiqués dans notre lettre de mission. Nos travaux ont consisté en un audit des déclarations Salary Cap des clubs, par rapprochement avec le livre de paie et analyse de la comptabilité. Nos contrôles ont été effectués par sondage, et nous n'avons pas une assurance absolue de l'exhaustivité des montants renseignés.

Le règlement intégrant une prescription de 5 années, les saisons 21-22 et postérieurs pourront donner lieu à des ajustements complémentaires dans les prochaines versions de rapport.



Données utilisées

Les rémunérations SC que nous présentons au titre des saisons 2023-2024 et antérieures correspondent aux rémunérations après nos ajustements. Les réévaluations du Salary Cap Manager sont prises en compte pour les saisons 2022-2023 et 2023-2024.

Les rémunérations SC présentées au titre de la saison 2024-2025 correspondent aux déclarations des clubs.

Les données relatives aux ETP, aux postes et aux temps de jeu sont fournies par la LNR, sans vérification de notre part.

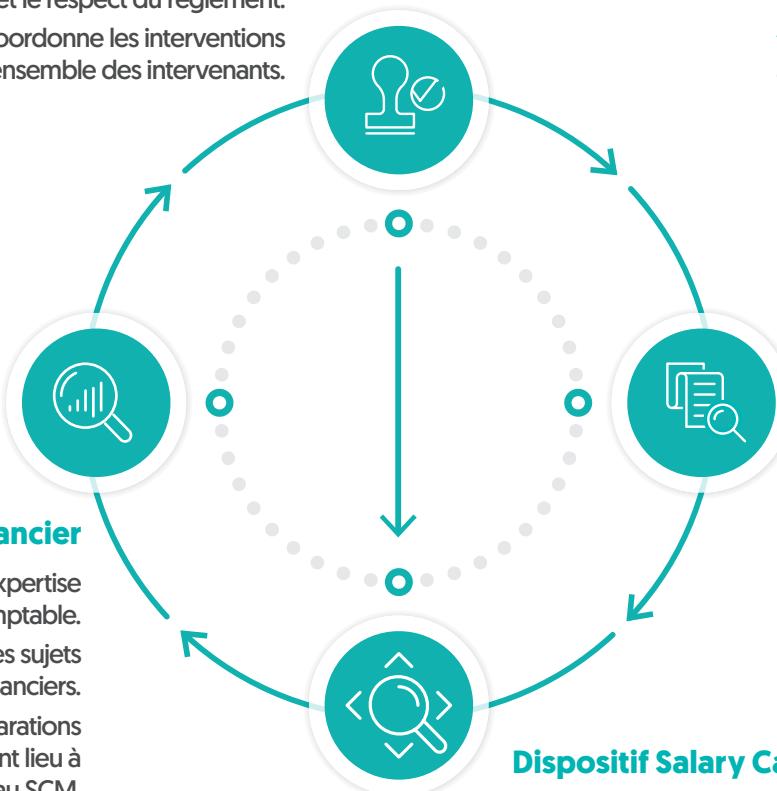
Nexia S&A

Représenté par Olivier Juramie
Partner

Ecosystème Salary Cap

Salary Cap Manager

- Mission assurée par De Sport et d'Esprit, représentée par Samuel Gauthier.
- Assure, conformément aux dispositions du règlement, la mise en œuvre, l'efficacité et le respect du règlement.
 - A ce titre, coordonne les interventions de l'ensemble des intervenants.



Autres intervenants:

Le SCM travaille en concertation avec d'autres intervenants dont notamment un cabinet d'intelligence économique, la Direction des Programmes et des Systèmes d'Informations de la LNR, l'A2R, des sapiteurs, et un cabinet d'avocats.

Analyse économétrique

- Mission assurée par Velty, cabinet de conseil en stratégie. Développe et améliore Predixia, outil d'aide à la décision pour faciliter les contrôles du Salary Cap Manager :
 - Identifie les joueurs dont la rémunération déclarée est manifestement inférieure aux pratiques habituelles du marché.
 - Fournit des points de référence objectifs servant de base aux retraitements du SCM

Dispositif Salary Cap

- Encadre les rémunérations des clubs afin de renforcer l'incertitude sportive et la soutenabilité du modèle économique des championnats professionnels.
- Conserve et analyse les données collectées afin d'établir l'observatoire des rémunérations et des effectifs :
 - Analyse les données propres à un club en comparaison à l'ensemble des clubs du Top 14 ;
 - Analyse les données du marché des joueurs professionnels du Top 14.

- Mission assurée par Nexia S&A, cabinet d'audit et d'expertise comptable.
 - Intervient en appui du Salary Cap Manager sur les sujets comptables et financiers.
 - Rapproche les données comptables des déclarations effectuées par les clubs. Les écarts constatés donnent lieu à des ajustements transmis au SCM.
 - Accompagne le SCM lors des visites des clubs.
- Assure la rédaction et la mise en forme du rapport annuel du Salary Cap.

Predixia, un outil économétrique unique

Le Salary Cap Manager bénéficie d'un outil économétrique unique au monde. Fruit d'un travail de plusieurs années, riche de plusieurs milliers de données, Predixia détecte les anomalies de rémunération, en analyse les causes et établit les rémunérations standards des joueurs en fonction de critères objectifs.

Une base de données unique au monde

- Des dizaines de milliers de données collectées, analysées et mises en relations avec leurs facteurs de causalité ;
- Une capacité prédictive des rémunérations exceptionnellement fiable.

Le modèle économétrique PREDIXIA identifie et mesure les déterminants objectifs du niveau de rémunération des joueurs du TOP 14

Predixia calcule la rémunération d'un joueur en fonction de ses caractéristiques (parcours – performance) et de celles de son club.

Le modèle est actualisé chaque saison, en s'appuyant sur les données des 4 dernières saisons arrivées à leur terme (plus de 2 000 observations).

La qualité des prédictions du modèle est très élevée, largement supérieure à la moyenne des autres études en économie du travail

Comme tous les marchés du travail, celui du rugby professionnel est très rationnel, avec des principes de rémunération régis par des critères objectifs sur les performances sportives et le parcours des joueurs.

Les résultats sont robustes et stables

- Le modèle a été audité par Marc Gurgand, directeur de recherche au CNRS, professeur d'économie et d'économétrie à l'ENS et la PSE
- Le nombre de joueurs en anomalie diminue de saison en saison



Règlement Salary Cap

Montants éligibles

- Toutes les sommes et avantages bénéficiant aux joueurs doivent être pris en compte par les clubs et sous leur responsabilité afin de veiller à ne pas dépasser le Salary Cap. Ceux-ci sont définis au titre VII des règlements généraux de la Ligue Nationale de Rugby :
- Entrent dans l'assiette du Salary Cap les Sommes et/ou Avantages remis et/ou dus à un Joueur ou à une Partie Associée au Joueur par un Club et/ou une Partie Associée au Club, et notamment, toute Somme et/ou tout Avantage résultant d'un engagement pris, y compris sous forme de promesse dépendant de la réalisation d'un évènement ou d'une condition, faisant naître, au titre de la Saison considérée au profit d'un Joueur ou d'une Partie Associée au Joueur, un droit à bénéficier d'une Somme et/ou d'un Avantage, immédiatement ou de manière différée, de façon directe ou indirecte, y compris avant le début de la Saison considérée ou postérieurement à la fin de celle-ci.

Sont notamment pris en compte (liste non limitative) :

- Salaires et primes
- Avantages en nature
- Intéressement et participation
- Redevances images versées par le club
- Toute somme versée par une partie associée au club
- Accords transactionnels et indemnités
- Remboursement ou prise en charge de frais.
- Montants versés dans le cadre d'un transfert, après application d'une franchise.

Composition du plafond

- Le plafond global de chacun des clubs du Top 14 est composé de deux éléments :
 - **Montant du plafond principal du Salary Cap**
Au titre des saisons 2022-2023 à 2026-2027, le montant du plafond principal est de 10,7m€.
 - **Crédits**
Les clubs bénéficient de crédits additionnels au titre des joueurs mis à disposition des Equipes de France à 7 et à 15 et en fonction de l'application d'un mécanisme de sauvegarde selon les règles présentées à la page suivante.

Obligation de transparence et de coopération

- Tous les clubs doivent coopérer loyalement et en toute transparence avec le SCM et les Contrôleurs, afin de leur communiquer spontanément et/ou le cas échéant de leur garantir un accès total à toutes les informations, toutes les données et, de manière générale, tous les éléments pertinents permettant une évaluation complète et sincère desdits Sommes et Avantages.

Principales évolutions règlementaires

Absence d'évolution significative en 24-25

	Saison 2022-2023	Saison 2023-2024	Saison 2024-2025
Crédits internationaux	<ul style="list-style-type: none">• 180 000€ par joueur• Joueur figurant sur la liste premium ou ayant été retenue à deux reprises dans le groupe des joueurs lors du tournoi des 6 nations.• A l'exception des joueurs qui ont figuré sur une feuille de match du XV de France avant l'entrée en vigueur du contrat avec le club.	<ul style="list-style-type: none">• Pas d'évolution	<ul style="list-style-type: none">• Pas d'évolution
Sauvegarde / amortissement	<ul style="list-style-type: none">• Dans le cas où un Club subirait une baisse du montant des crédits internationaux dont il bénéficie par rapport à la saison précédente, cette baisse sera plafonnée à 200.000 euros.	<ul style="list-style-type: none">• Pas d'évolution	<ul style="list-style-type: none">• Pas d'évolution
Crédits rugby à 7 dans le cadre des jeux olympiques 2024	<ul style="list-style-type: none">• 100 000€ par joueur.• Joueur figurant pour la saison correspondante sur la liste « Objectif 2024 ».	<ul style="list-style-type: none">• Pas d'évolution	<ul style="list-style-type: none">• Pas d'évolution
Coupe du monde		<ul style="list-style-type: none">• Non prise en compte des rémunérations versées aux jokers coupe du monde• Crédit exceptionnel de 400 000 € pour tout joueur ayant participé à la coupe du monde et aux Jeux Olympiques	<ul style="list-style-type: none">• Pas d'évolution
Transferts		<ul style="list-style-type: none">• Prise en compte dans le montant Salary Cap de la fraction de l'indemnité qui dépasserait une franchise d'un montant minimum de 350k€ et maximum correspondant au total des salaires bruts restant à verser	<ul style="list-style-type: none">• Pas d'évolution
Contre-indication à la pratique du rugby.		<ul style="list-style-type: none">• Non prise en compte des montants dus après un certificat de contre-indication définitive à la pratique du rugby.	<ul style="list-style-type: none">• Pas d'évolution

Glossaire

#	Nombre		
€	Euros		
k€	En milliers d'Euros	Médiation	Procédure ayant pour rôle d'entendre les parties et de confronter les parties afin de trouver un accord.
m€	En millions d'Euros	Commission de discipline	En cas d'absence de médiation, ou si celle-ci n'a pas abouti, le président de la LNR peut saisir la section spécialisée de la Commission de Discipline et des Règlements. Informations concernant leur nombre fournies par le SCM.
SC	Salary Cap		
SCM	Salary Cap Manager	Redevance image	Les redevances images permettent aux clubs de rémunérer leurs joueurs du fait de l'exploitation de leur image, de leur nom ou de leur voix.
Saison 23-24	Saison sportive (Juillet 2023 à Juin 2024)	Rémunération PAC	Les sommes versées par les Parties Associées aux Clubs (PAC), correspondent aux rémunérations versées par toute personne physique ou morale liée juridiquement au club du joueur (associé, sponsor, fournisseur...)
Ajustements	Modifications des déclarations par Aca Nexia	PAC	Partie Associée aux clubs
Aj.	Ajustements	Plafond	Composé du montant Salary Cap et des crédits. Données fournies par la Ligue Nationale de Rugby
Réévaluations	Modifications des déclarations par le SCM. Informations fournies par le SCM	Effectifs	Les joueurs présentés sont les membres de l'effectif ayant perçu au moins une rémunération au cours de la période.
Réév.	Réévaluations	Poste	Le poste des joueurs a été défini en fonction des feuilles de match officielles de chaque saison. Il est celui auquel chaque joueur a joué le plus de minutes.
KPI	Key Performance Indicator	Liste Preimum	45 joueurs disposant du plus grand nombre de jours de mise à disposition EDF lors de l'année civile précédent la première année de la saison. 2021 pour la saison 2022-2023
LNR	Ligue Nationale de Rugby	Sauvegarde	Dans le cas où un Club subirait une baisse du montant des crédits dont il bénéficie par rapport à la saison précédente, cette baisse sera plafonnée à 200.000 euros.
Rem.	Rémunération		
Moy.	Moyen		
Contrats professionnels	Ensemble des contrats professionnels, joueurs additionnels, joueurs additionnels, joueurs supplémentaires, jokers médicaux et jokers coupe du monde		
Pro.	Contrat professionnel		
ETP	Equivalent temps plein. Nombre de mois de rémunération / 12. Les joueurs rémunérés moins de 1 mois sont exclus.		
Rémunération SC	Ensemble des montants éligibles au Salary Cap, correspondant aux "Sommes et Avantages" tels que définis dans le règlement SC.		
Rémunération SC normalisée	Rémunération SC qu'aurait perçu chaque joueur s'il était rémunéré 12 mois		

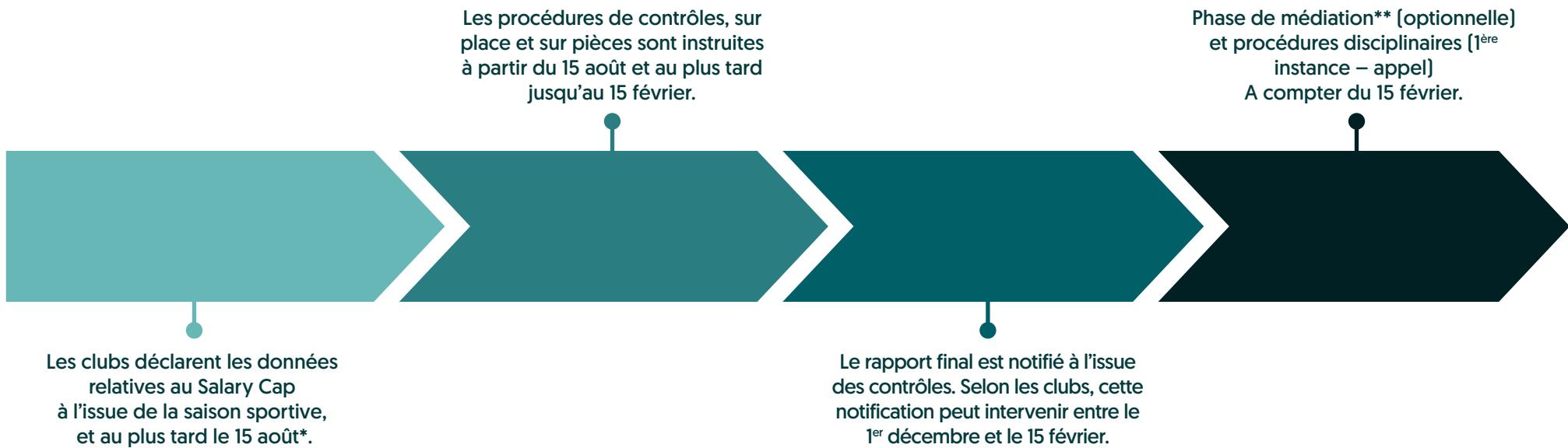


02

SYNTHÈSE DES TRAVAUX

Calendrier

A la date d'établissement du rapport, les ajustements relatifs à la saison 24-25 sont en cours, et les rapports n'ont pas été notifiés. Les données présentées pour cette saison correspondent donc aux déclarations des clubs. En effet, les travaux se déroulent chaque saison à travers un calendrier composé de 4 grandes étapes :



*Les clubs effectuent plusieurs déclarations au cours de la saison :

- Prévisionnelle
- Trimestre 1 - trimestre 2 - trimestre 3
- Déclaration finale avec échéance le 15 août

** La procédure de médiation est déclenchée à l'initiative du club. Cette procédure est confidentielle. En cas d'échec de la médiation, la commission de discipline spécialisée Salary Cap (1^{re} instance) est saisie automatiquement par le Président de la Ligue Nationale de Rugby. La durée de la phase disciplinaire dépend des recours divers dont l'appel au niveau de la Fédération Française de Rugby.

Synthèse



Saison contrôlée 23-24

- Dans un contexte marqué par la stabilité du règlement et des crédits internationaux, le plafond global moyen du Salary Cap s'établit à 11,5 M€, niveau identique à celui de la saison 2022-2023, représentant un total de 161,1 M€ pour l'ensemble des clubs du Top 14.
- Les procédures de contrôle ont entraîné 634k€ d'ajustements de la part de Nexia S&A, et 195k€ de réévaluations de la part du SCM. A l'issue de ces ajustements et réévaluations, aucun club n'a dépassé son plafond global.
- Au cours des contrôles relatifs à la saison 23-24, 83k€ d'ajustements relatifs à 21-22 et 450k€ de réévaluations concernant 22-23 ont été identifiés. Ces corrections ont conduit le SCM à engager deux procédures pour dépassement sur exercices antérieurs, lesquelles se sont soldées par des accords de médiation.



Saison sous contrôle 24-25

- Les contrôles sont en cours.
- Sur une base déclarative, aucun club ne dépasse son plafond.
- 10 clubs se situent au dessus de 95% de leur plafond global.
- Les clubs les plus éloignés de leur plafond global continuent à s'en rapprocher.

Observatoire des effectifs

- Les analyses portent sur les 5 dernières saisons.
- Au cours de la période les effectifs ont augmenté de presque 6%, passant de 725 ETP à 765 ETP.
- L'effectif moyen d'un club du Top 14 s'élève désormais à 55 joueurs, dont 17 espoirs, soit 32% des effectifs.
- L'effectif moyen demeure stable entre 2023-2024 et 2024-2025, tant en ce qui concerne le volume total de joueurs que la proportion entre contrats espoirs et contrats professionnels.
- Depuis 2014-2015, il existe une quasi-parfaite stabilité du temps de jeu moyen par joueur, la saison 2019-2020 étant atypique en raison de son arrêt prématuré.



Observatoire des rémunérations

- La rémunération SC normalisée 12 mois moyenne affiche une légère progression au cours de la période quinquennale, passant de 190 à 194k€, avec cependant une stabilité entre 2023-2024 et 2024-2025 (de 193k€ à 194k€).
- Les inégalités salariales ont diminué, les salaires des 10% les mieux payés ayant diminué, alors que les 10% les moins payés ont augmenté.
- L'analyse par poste montre que les rémunérations demeurent fortement influencées par la présence de joueurs "stars". Au cours des cinq dernières saisons, le numéro 10 a été le poste le mieux rémunéré à trois reprises, contre deux pour le numéro 5.
- La rémunération normalisée 12 mois moyenne demeure stable entre 2023-2024 et 2024-2025, aussi bien par tranche de rémunération que par typologie de contrat (professionnels et espoirs).



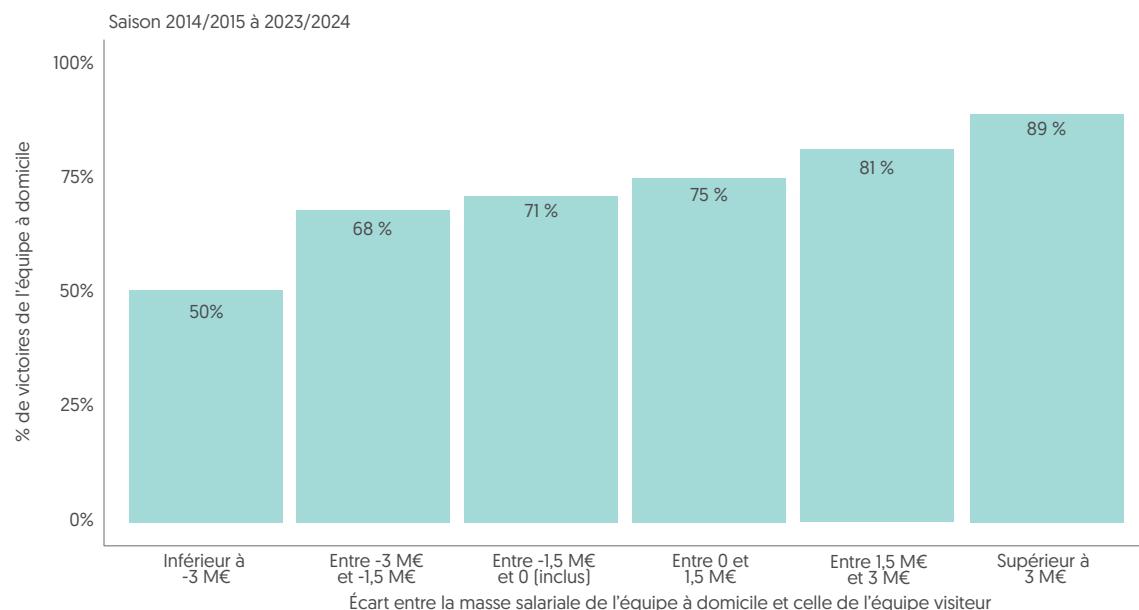
© Presse Sport

RAISON D'ÊTRE DU SALARY CAP OBSERVATIONS

Le principe de limitation des masses salariales

La performance sportive d'un club est fonction de sa masse salariale par rapport à celle de ses concurrents. Partant du constat que l'issue d'un match est en grande partie déterminée par l'écart de masses salariales entre les deux équipes, la LNR encadre les masses salariales. En plafonnant la masse salariale des clubs de TOP 14, la LNR a pour objectif de donner à tous les clubs une chance de remporter le championnat

Pourcentage de victoire de l'équipe à domicile en fonction de la différence de masses salariales



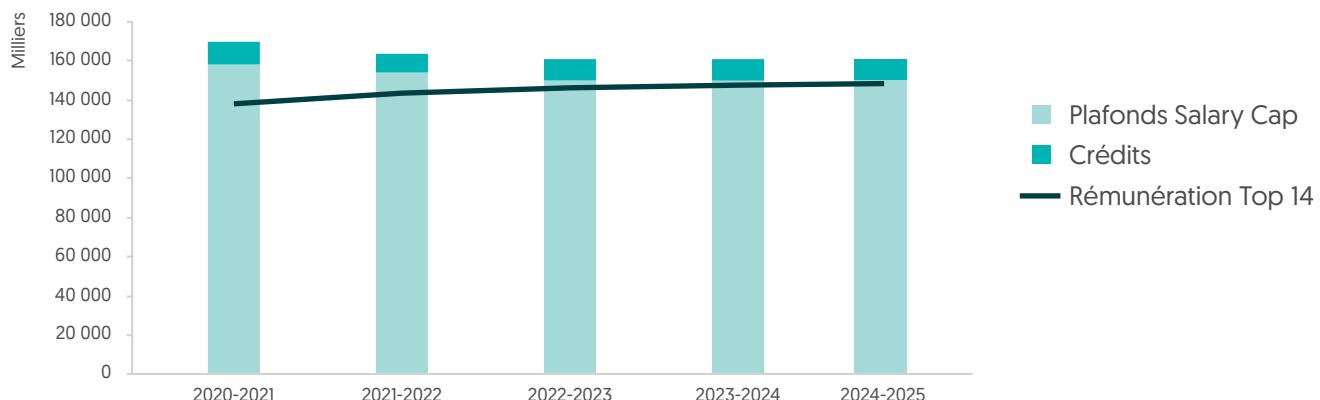
Source : Analyses Velty

- Le pourcentage de victoires des clubs à domicile augmente lorsque leur masse salariale augmente en comparaison de celles des clubs à l'extérieur :
 - Quand le club à domicile a une masse salariale inférieure de 3 M€ à celle du club visiteur, il a 50 % de chances de gagner
 - Quand le club à domicile a une masse salariale supérieure de 3 M€ à celle du club visiteur, il a près 90 % de chances de gagner
- Un trop grand écart de masses salariales entre les clubs les plus riches et les clubs les plus modestes résulterait donc en une forte diminution de l'incertitude sportive lors des matches.

Un plafond global de plus en plus contraignant

Après une période de réduction du plafond, la LNR a maintenu un niveau stable de plafonnement au cours des dernières saisons. Cette stabilité s'est accompagnée d'une hausse continue des rémunérations, en particulier dans les clubs les plus éloignés du plafond, entraînant une convergence progressive vers le niveau maximal autorisé et un resserrement des écarts entre clubs du Top 14.

Evolution de la rémunération SC par rapport au plafond et aux crédits accordés en k€



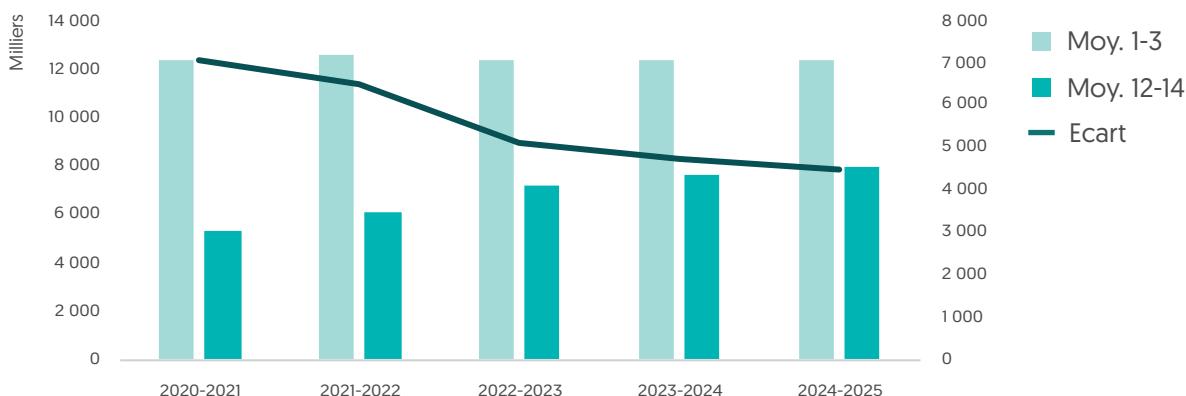
KPIs - en K€	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Plafonds après crédits	169 700	163 800	161 060	160 980	160 900
Rémunérations Top 14	137 923	143 866	146 583	147 780	149 039
Ecart	31 777	19 934	14 477	13 200	11 861

- Le plafond cumulé après crédits est passé de 169,7m€ en 2020-2021 à 161,1m€ en 2022-2023, avant de se stabiliser sur les exercices suivants (161m€ en 2024-2025).
- L'écart entre la rémunération SC et le plafond global du Top 14 est passé de 31,8m€ en 2020-2021 à 11.9m€ en 2024-2025.
- L'augmentation des rémunérations SC est alimentée par les clubs les plus éloignés du Plafond.
- La marge de manœuvre au plafond global est de plus en plus contrainte.

Un mécanisme solidaire

Le principe du plafonnement, la modération de son niveau et sa stabilité dans le temps ont pour objectif de garantir aux clubs de TOP 14 une compétitivité sportive. Ainsi, les clubs déjà proches du plafond, contraints par la limite réglementaire, voient leurs rémunérations se stabiliser, tandis que ceux qui en étaient plus éloignés disposent d'une marge d'ajustement leur permettant de réduire progressivement l'écart.

Évolution en k€ des rémunérations extrêmes (top 3 / bottom 3) et de l'écart entre elles



- La rémunération moyenne des trois clubs les plus rémunérateurs est restée globalement stable, passant de 12 327k€ en 2020-2021 à 12 344k€ en 2024-2025.
- À l'inverse, la rémunération moyenne des trois clubs les moins rémunérateurs a connu une forte progression, passant de 5 269k€ à 7 888k€ sur la même période, illustrant un rapprochement entre les extrêmes et une réduction des écarts au sein du Top 14.



© Presse Sport

04 SAISON CONTRÔLÉE 23-24

Statistiques générales

PLAFOND TOP 14 AVANT CRÉDITS

2022-2023	2023-2024
149,8m€	149,8m€

CRÉDITS TOP 14

2022-2023	2023-2024
11,3m€	11,2m€

PLAFOND TOP 14 APRÈS CRÉDITS

2022-2023	2023-2024
161,1m€	161m€

RÉMUNÉRATION SC TOP 14

2022-2023	2023-2024
146,6m€	147,8m€

NOMBRE ETP

2022-2023	2023-2024
774	765

RÉMUNÉRATION MOYENNE NORMALISÉE 12 MOIS

2022-2023	2023-2024
188k€	193k€

NOMBRE DE CLUBS >99% PLAFONDS

2022-2023	2023-2024
5	5

NOMBRE DE CLUBS >95% PLAFONDS

2022-2023	2023-2024
7	9

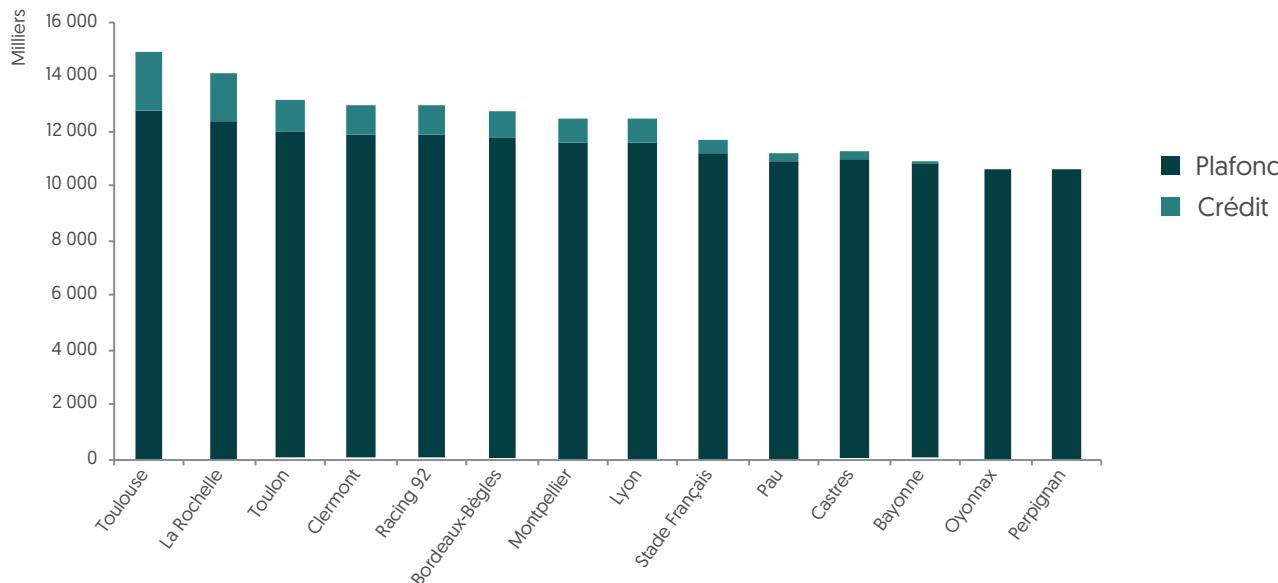
SOMME AJUSTEMENTS ET RECLASSEMENTS EN K€

2022-2023	2023-2024
1 546k€	829k€

Salary Cap par club

En saison 23-24, les crédits internationaux ont bénéficié à 13 clubs avec une forte concentration sur 5 clubs.

Construction du plafond par club en k€



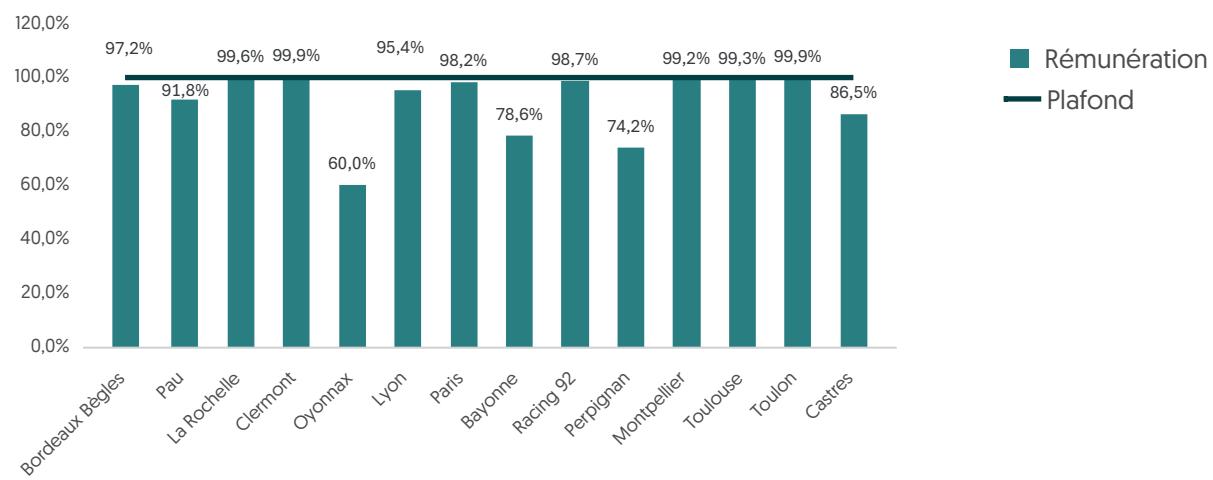
KPIs	2022-2023	2023-2024
Montant SC	10 700	10 700
Crédit maximum	1 900	2 120
Crédit minimum	0	0
Crédits totaux	11 260	11 180
Plafond cumulé	161 060	161 080

- Le montant maximum de crédits est de 2,1m€. Le montant minimum est de 0€.
- Les crédits internationaux concernent 12 clubs en 2023-2024, contre 13 clubs en 2022-2023.
- Les crédits internationaux s'élèvent au total à 11,2m€ dont 7,2m€ concentrés sur 5 clubs (soit près de 64%).
- **Ils sont composés de:**
 - 8.3m€ au titre de l'Equipe de France à 15, dont 1.1m€ en lien avec la Coupe du Monde de Rugby
 - 1,2m€ pour l'Equipe de France à 7
 - 0,1m€ complémentaire au titre du super crédit
 - 1,6m€ au titre du mécanisme de sauvegarde.

Rémunération par club

A l'issue de nos ajustements, et des réévaluations du SCM, aucun club ne dépasse son plafond au titre de la saison 2023-2024.

Rémunération 2023-2024 par club en % du plafond



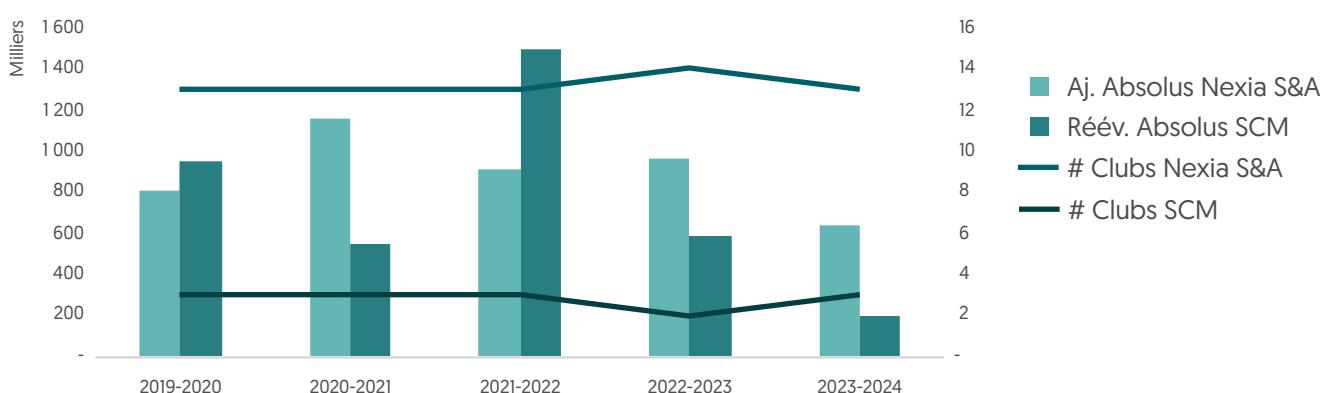
En nombre KPIs	2022-2023	2023-2024
# clubs > 99%	5	5
# clubs > 95%	7	9
# Clubs < 70%	3	1

- Les données ci-contre prennent en compte nos ajustements et les réévaluations du SCM.
- A l'issue de l'ensemble des contrôles relatifs à la saison 2023-2024, aucun club ne dépasse son plafond.
- La proportion de clubs proches de la limite est stable, alors que les clubs les moins rémunérateurs continuent à augmenter leur rémunération.
- 1 seul club consomme moins de 70% de son plafond, alors qu'ils étaient 3 en 2022-2023.

Évolution des ajustements

Chaque saison Nexia S&A effectue le rapprochement entre les déclarations et la comptabilité des clubs. Des ajustements sont constatés à la hausse et à la baisse et concernent 12 clubs en 23-24. Pour sa part, le Salary Cap Manager effectue des réévaluations selon l'article 7.3.3 du règlement qui - bien que peu nombreuses - peuvent être significatives par club.

Evolution des ajustements et réévaluations en valeur absolue et en €



En k€	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Aj. Absolus Nexia S&A	807	1 164	823	963	634
# Clubs Nexia S&A	13	13	13	14	12
Réév. Absolus SCM	954	550	1 496	583	195
# Clubs SCM	3	3	3	3	3

- Nos ajustements ont été obtenus lorsque des différences ont été identifiées entre la comptabilité et les déclarations.
- Le SCM procède à des réévaluations lorsqu'il dispose de preuves ou d'un faisceau d'indices lui permettant d'établir qu'une rémunération est manifestement inférieure aux pratiques, ou qu'une partie de cette rémunération n'a pas été rattachée à la bonne saison. L'outil Predixia permet notamment d'identifier les rémunérations inférieures aux pratiques de marché.

Ajustements et réévaluations par club

Les ajustements effectués par Nexia S&A peuvent être significatifs à l'échelle d'un club compte tenu de la proximité généralisée des clubs au Plafond Global.

Ajustements et réévaluations par club en k€



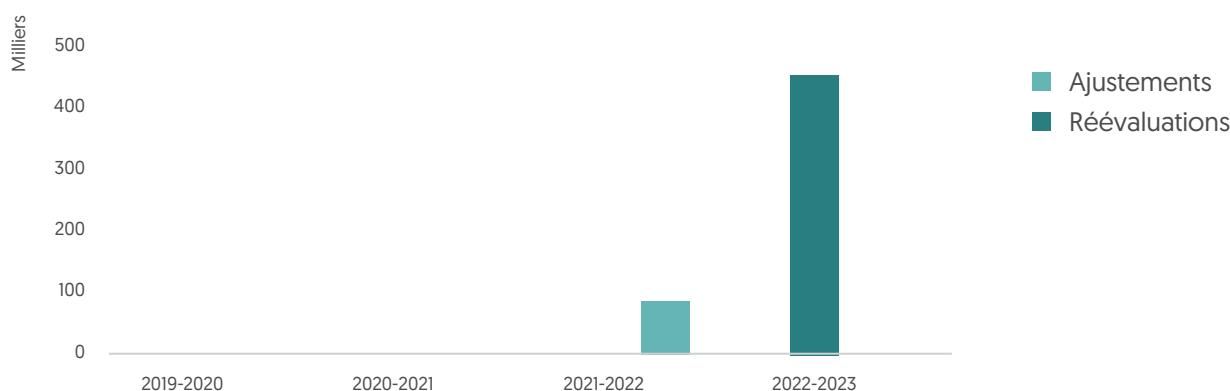
KPIs - En k€	Ajustements	Réévaluations
Somme des montants positifs	397	195
Somme des négatifs	(237)	-
Somme en valeur absolue	634	195
Nombre de clubs	12	3

- Les ajustements et réévaluations peuvent être effectués à la hausse comme à la baisse.
- Ils sont d'un montant très variable, allant de -80k€ à +206k€.
- La valeur absolue des ajustements est inférieure ou égale à 20k€ pour 5 clubs (dont 2 clubs à 0).
- Lors de l'audit de la saison il a été identifié des ajustements et réévaluations relatifs aux saisons précédentes, présentés dans la page suivante.

Ajustements et réévaluations sur saisons antérieure

Au cours des contrôles relatifs à la saison 23-24, des ajustements et réévaluations portant sur des saisons antérieures ont été identifiés, pour un montant total de 533k€.

Ajustements et réévaluations sur exercices antérieurs



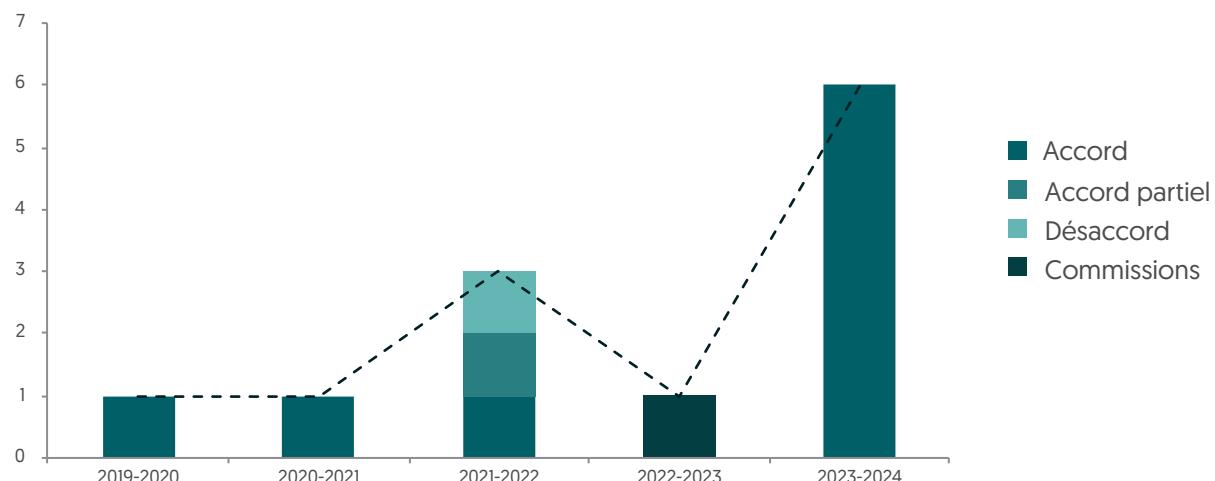
KPIs - en k€	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
# clubs	0	0	1	1
Réévaluations SCM	0	0	0	450
Ajustements Nexia	0	0	83	0

- Pour la saison 21-22, des ajustements ont été identifiés dans un club pour un montant de 83k€. Ces ajustements résultent du versement de la participation légale effectué en 23-24, à la suite d'un contrôle fiscal ayant conduit à une réévaluation à la hausse du bénéfice fiscal de l'exercice 21-22.
- Pour la saison 22-23, une réévaluation d'un montant de 450 K€ a été effectuée dans un club, à la suite des investigations menées par le SCM, lesquelles ont permis la découverte de documents et d'informations nouveaux.

Médiations et Commissions

Si aucun club n'a dépassé le plafond au titre de la saison 23-24, le SCM a néanmoins engagé quatre procédures en raison de retards dans la transmission de pièces justificatives. Dans le même temps, deux procédures pour dépassement ont été ouvertes à la suite des ajustements et réévaluations portant sur des exercices antérieurs, identifiés au cours des travaux de contrôle de l'exercice.

Evolution du nombre de médiations et commissions disciplinaires



- Les 6 procédures lancées suite aux contrôles de la saison 23-24 concernent 4 clubs distincts.
- Parmi elles, une procédure pour dépassement porte sur la saison 2021-2022, et une autre sur la saison 2022-2023.
- L'ensemble de ces procédures ont fait l'objet d'un accord de médiation.



© Presse Sport

SAISON SOUS CONTÔLE 24-25

Statistiques générales

PLAFONDS AVANT CRÉDITS TOP 14

2023-2024	2024-2025
149,8m€	149,8m€

CRÉDITS TOP 14

2023-2024	2024-2025
11,2m€	11,1m€

PLAFONDS APRÈS CRÉDITS TOP 14

2023-2024	2024-2025
161m€	160.9m€

RÉMUNÉRATION SC TOP 14

2023-2024	2024-2025
147,8m€	149m€

NOMBRE ETP

2023-2024	2024-2025
765	765

RÉMUNÉRATION MOYENNE NORMALISÉE 12 MOIS

2023-2024	2024-2025
193k€	194k€

NOMBRE DE CLUBS >95% PLAFONDS

2023-2024	2024-2025
9	10

NOMBRE DE CLUBS < 80% PLAFONDS

2023-2024	2024-2025
3	2

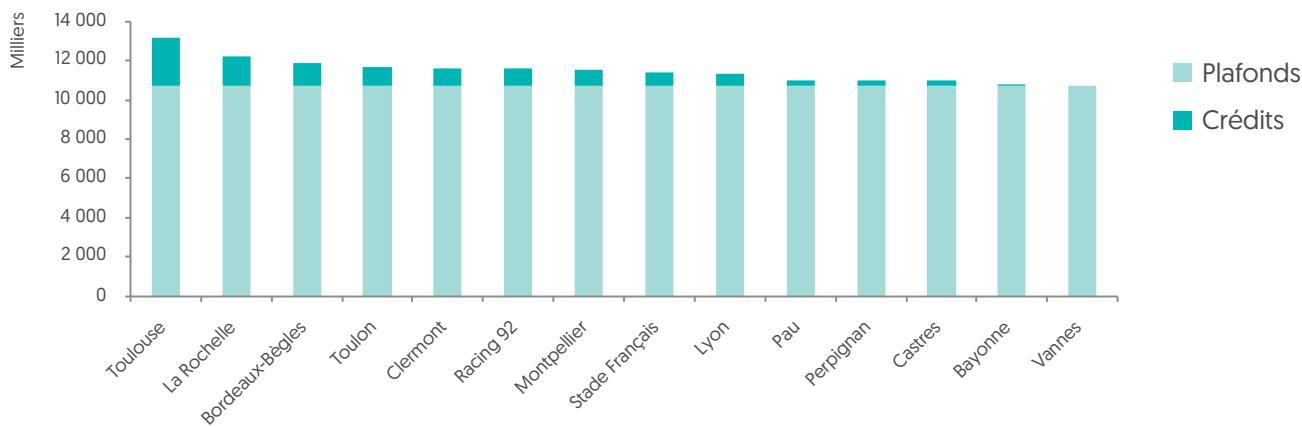
SOMME AJUSTEMENTS ET RECLASSEMENTS EN K€

2023-2024	2024-2025
829k€	En cours

Salary Cap par club

Malgré la diminution de 0,4m€ du mécanisme de sauvegarde, les crédits totaux ne diminuent que de 80k€. Cette relative stabilité s'explique par les nombreuses blessures de joueurs de la liste premium, ayant conduit à la sélection de joueurs complémentaires.

Construction du plafond 24-25 par club en k€



En k€	2023-2024	2024-2025
Montant SC	10 700	10 700
Crédit maximum	2 120	2 480
Crédit minimum	0	0
Crédits totaux	11 180	11 100
Plafond cumulé	160 980	160 900

- Le montant maximum de crédits est de 2,5m€. Le montant minimum est de 0€.
- Les crédits internationaux concernent 13 clubs en 2024-2025, comme en 2023-2024.
- Les crédits internationaux s'élèvent au total à 11,1m€ dont 7,1m€ concentrés sur 5 clubs (soit près de 64%).
- Ils sont composés de:
 - 8,7m€ au titre de l'Equipe de France à 15
 - 1,2m€ pour l'Equipe de France à 7
 - 1,2m€ au titre du mécanisme de sauvegarde.

Montants déclarés par club

Les déclarations au titre de 2024-2025 ne font apparaître aucun dépassement. Les montants déclarés sont encore en cours de vérification à la date d'émission du présent rapport.

Rémunération 2024-2025 par club en % du plafond



- Les données ci-contre ne prennent pas en compte nos ajustements et les réévaluations du SCM.
- 7 clubs déclarent dépasser 99% de leur plafond, alors qu'ils étaient 5 à l'issue de nos contrôles relatifs à la saison 2023-2024.
- 2 clubs déclarent consommer moins de 80% de leur plafond, alors qu'ils étaient 3 à l'issue de nos contrôles relatifs à 2023-2024.

En nombre KPIs	2023-2024	2024-2025
# clubs > 99%	5	7
# clubs > 95%	9	10
# clubs <80%	3	2

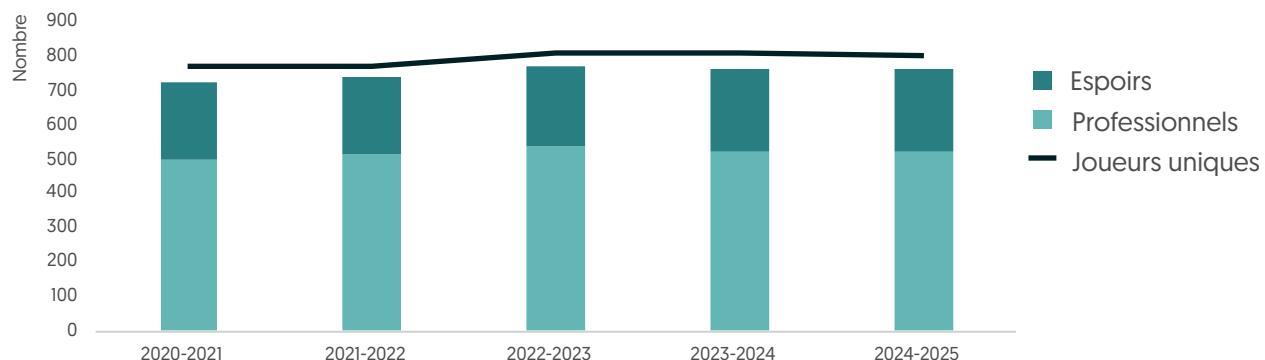


06 OBSERVATOIRE DES EFFECTIFS

ETP et joueurs uniques

Les effectifs des clubs ont enregistré une croissance de près de 6 % au cours de la période quinquennale, passant de 725 à 765 ETP. Cette progression concerne aussi bien les joueurs professionnels que les joueurs espoirs, dont les parts respectives demeurent stables dans le temps. En revanche, aucune évolution significative n'est observée entre les saisons 2023-2024 et 2024-2025, la stabilité des effectifs se vérifiant tant pour les professionnels que pour les espoirs.

Evolutions des ETP, et comparaison avec le nombre de joueurs uniques



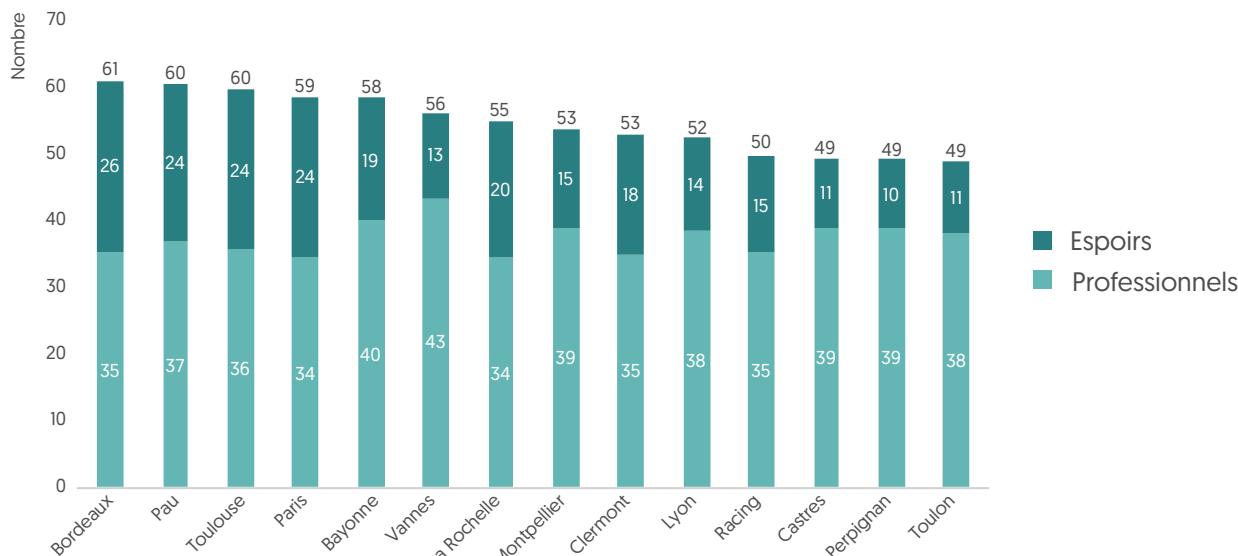
En nombre KPIs	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Professionnels	496,6	515,6	535,7	519,9	522,5
Espoirs	227,9	223,6	238,0	245,6	242,1
ETP	724,6	739,2	773,7	765,4	764,6
Joueurs uniques	771	773	811	806	798
Ecart	46	34	37	41	33

- Le rythme des saisons n'a pas donné lieu à un renforcement notable des effectifs.
- Les clubs peuvent avoir recours à des joueurs prêtés, joueurs additionnels ou joueurs supplémentaires, qui ne font partie des effectifs qu'une partie de la saison seulement, ce qui explique la différence entre le nombre d'ETP et le nombre de joueurs uniques.
- Les jokers coupe du monde, non pris en compte dans le Salary Cap ne sont pas présentés dans l'observatoire.

Effectifs par club en 24-25

Le niveau et la composition des effectifs varient sensiblement selon les clubs. En 2024-2025, les effectifs du Top 14 comptent entre 49 et 61 joueurs ETP, les contrats espoirs représentant de 21 % à 42 % des effectifs totaux. Si une analyse club par club met en évidence des variations entre les deux derniers exercices, l'analyse consolidée à l'échelle du Top 14 révèle au contraire une stabilité importante, tant en volume qu'en structure des effectifs.

Composition des effectifs en 24-25



Nota Bene

Le cumul du nombre de joueurs « Espoirs » et « Professionnels » peut présenter des écarts en raison de la méthodologie retenue, fondée sur des équivalents temps plein (ETP). Cette approche, sensible à la durée et au calendrier des contrats, peut conduire à des variations par rapport à un simple comptage « en têtes ».

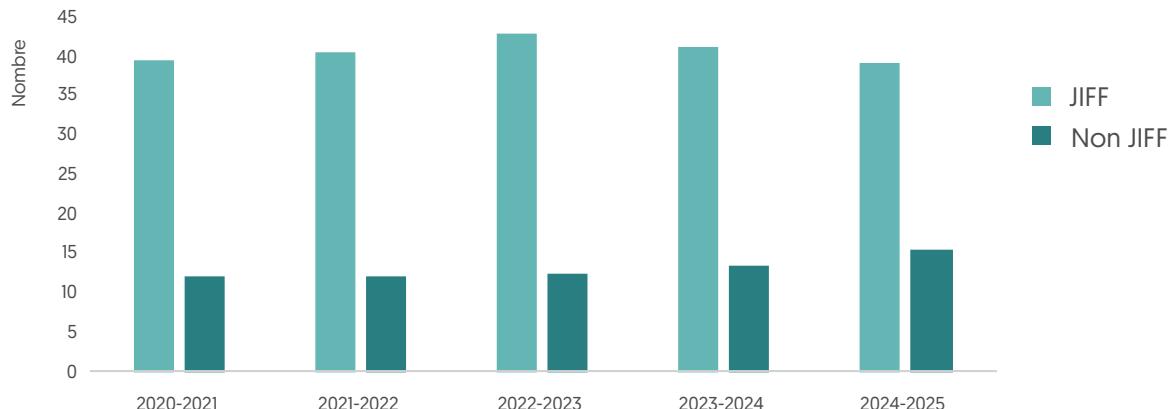
- L'effectif moyen d'un club du Top 14 est composé de 55 joueurs, dont 17 sous contrat espoir, soit environ 32 % de l'effectif total.
- Les écarts entre clubs sont significatifs : l'effectif le plus important, celui de Bordeaux, compte 61 joueurs, contre 48 pour l'effectif le plus réduit, celui de Toulon.
- Le recours aux contrats espoirs varie également selon les clubs : Perpignan compte 21 % de contrats espoirs, contre 42% pour Bordeaux.
- Cette proportion de joueurs espoirs relève avant tout de la stratégie propre à chaque club (formation, gestion salariale, politique sportive) et n'est pas directement corrélée au niveau de rémunération SC.

En nombre KPIs	2023-2024	2024-2025
Maximum	61	61
Minimum	48	49
Moyenne	55	55

Effectifs JIFF et non JIFF

Après une progression continue des JIFF jusqu'en 2022-2023, leur effectif moyen a légèrement reculé sur les deux derniers exercices, au profit d'une hausse du nombre de non JIFF.

Evolution des ETP JIFF et non JIFF par club



En nombre KPIs	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
JIFF	40	41	43	41	39
Non JIFF	12	12	12	13	15

Nota Bene

Le règlement de la LNR autorise la participation aux championnats professionnels d'un maximum de 13 joueurs non-JIFF par club (sur l'effectif de référence). Une moyenne saison 24-25 de 15 non-JIFF peut s'expliquer par le périmètre de calcul retenu, qui intègre également certains contrats hors effectif de référence (joueurs additionnels / supplémentaires, jokers médicaux), susceptibles de majorer le décompte.

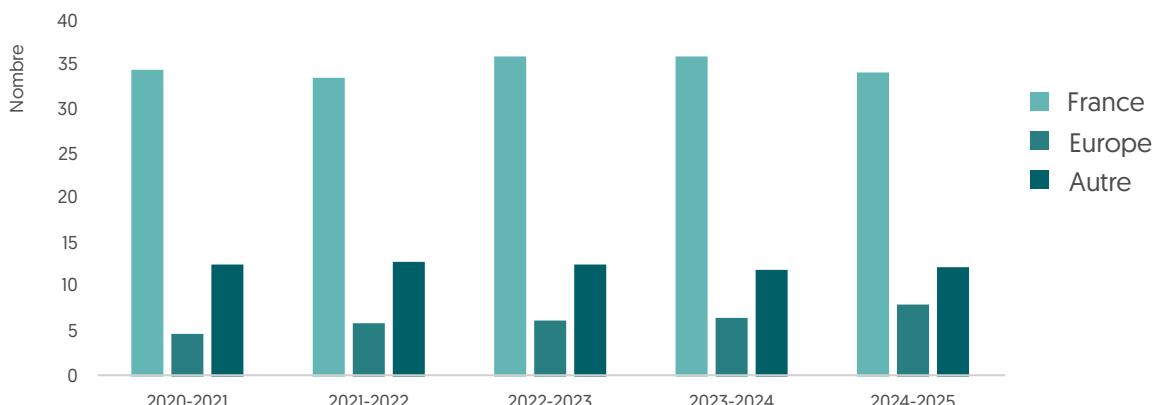
- Le nombre de JIFF a connu une hausse progressive jusqu'en 2022-2023 (de 40 à 43), avant de reculer légèrement au cours des deux dernières saisons pour atteindre 39 en 2024-2025.

- À l'inverse, le nombre de non JIFF est en augmentation constante depuis 2022-2023, passant de 12 à 15 joueurs par club en moyenne.

Effectifs et nationalité

La composition géographique des effectifs du Top 14 demeure largement dominée par les joueurs français, dont le nombre reste stable autour de 35 par club. On observe toutefois une hausse continue du nombre de joueurs européens, passé de 5 à 8 sur la période quinquennale, traduisant une ouverture accrue du recrutement intra-européen.

Evolution des ETP JIFF par nationalité et par club



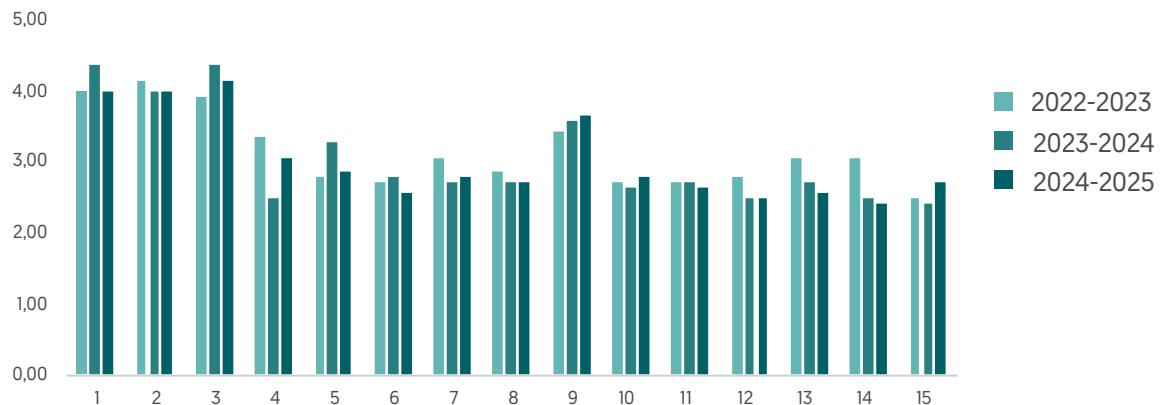
- Le nombre de joueurs français par club reste globalement stable sur la période, oscillant entre 34 et 36 joueurs.
- Le nombre de joueurs européens est en hausse continue, passant de 5 en 2020-2021 à 8 en 2024-2025.
- Les joueurs issus d'autres zones géographiques demeurent stables, autour de 12 à 13 joueurs par club.

En nombre KPIs	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
France	35	34	36	36	34
Europe	5	6	6	6	8
Autre	12	13	13	12	12

Effectifs par poste

Sur les trois dernières saisons, la structure des effectifs par poste reste globalement stable, avec des ajustements limités. Les postes d'avants, et plus particulièrement la première ligne, continuent de concentrer le plus grand nombre de joueurs, tandis que les postes de trois-quarts présentent une légère réduction des effectifs.

Evolution des ETP par poste

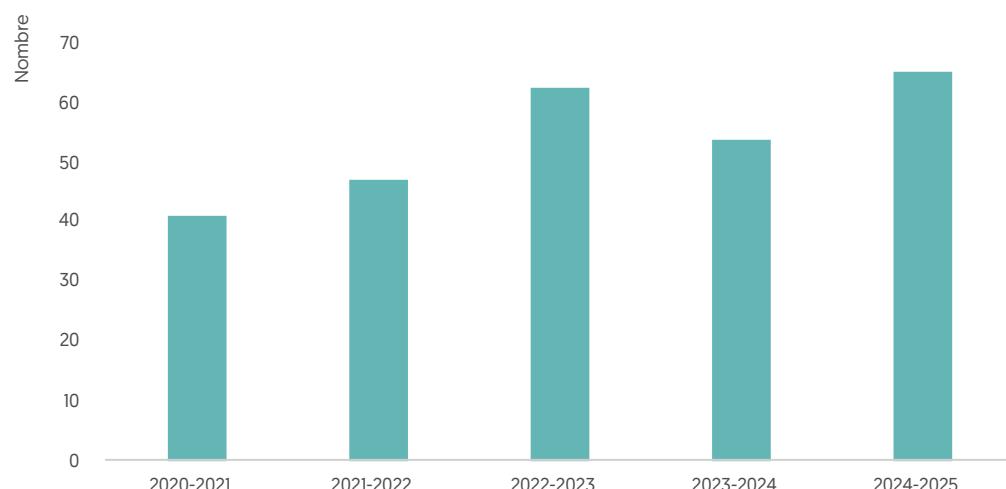


- Première ligne (postes 1, 2, 3) : les effectifs les plus fournis du Top 14, avec en moyenne quatre joueurs par poste, traduisent la priorité donnée à la profondeur d'effectif sur ces positions soumises à une forte intensité physique et à une rotation importante.
- Deuxième ligne (postes 4 et 5) : les clubs disposent en moyenne de trois joueurs par poste.
- Troisième ligne (postes 6, 7, 8) : les effectifs s'établissent légèrement en dessous de la deuxième ligne, autour de 2,7 à 2,9 joueurs par poste.
- Charnière (postes 9 et 10) : avec environ 3 à 3,5 joueurs par poste, ce secteur bénéficie d'une profondeur maîtrisée.
- Trois-quarts (postes 11 à 15) : les effectifs les moins fournis du Top 14 oscillent entre 2,5 et 2,7 joueurs par poste.

Joueurs prêtés

Les prêts de joueurs deviennent de plus en plus significatifs. Ils constituent un instrument de gestion de la masse salariale pour les clubs proches du Plafond Global. Pour les joueurs, cela permet d'obtenir du temps de jeu.

Évolution du nombre de prêt



Source : Pôle juridique de la LNR

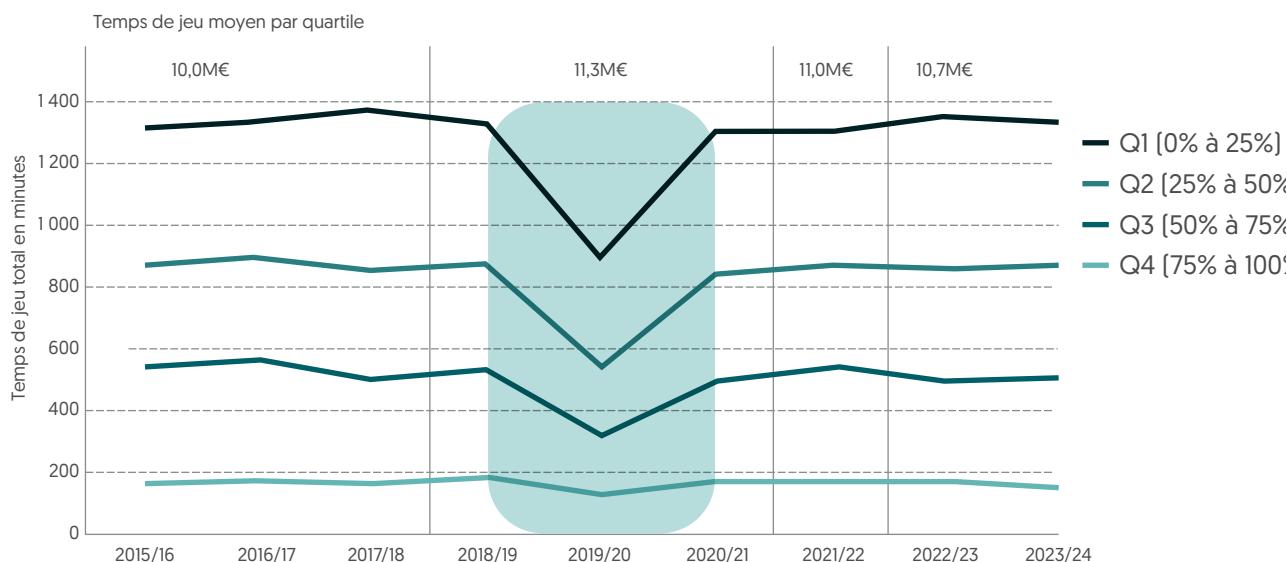
En nombre KPIs	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Professionnels	20	12	30	27	26
Espoirs	21	36	32	26	38
Top 14	13	5	8	5	8
Pro D2	26	37	44	38	40
Div. Inf.	2	6	10	10	16

- Le nombre de prêts a augmenté de manière significative, passant de 41 en 2020-2021 à 64 en 2024-2025.
- Ces mouvements concernent majoritairement des joueurs espoirs et sont principalement orientés vers des clubs de Pro D2 ou de divisions inférieures.
- Lorsque le club prêteur prend en charge une part de la rémunération du joueur prêté, cette dépense est intégrée dans le calcul du Salary Cap du club prêteur.

Temps de jeu

Il ne semble pas que l'évolution du Plafond Principal du Salary Cap ait une quelconque incidence sur une sollicitation accrue des effectifs existants. En effet, on constate que si le Plafond Principal a évolué significativement depuis 2014/15, les temps de jeu restent stables quelles que soient les catégories de joueurs des plus sollicités aux moins sollicités.

Évolution du temps de jeu par joueur



Source : Données fournies par la Ligue Nationale de Rugby, et analysées par Velty.

- Entre 2014/15 et 2022/2023, on observe une quasi-parfaite stabilité du temps de jeu moyen par joueur (à l'exception de la saison 2019/20 interrompue à la J17 à la suite de la pandémie de Covid-19)
- Les temps de jeu observés sont stables pour l'ensemble des joueurs, qu'ils fassent partie des joueurs les plus sollicités ou au contraire des moins sollicités
- Les changements successifs de plafond du Salary Cap ne conduisent pas à une utilisation plus ou moins forte des joueurs.

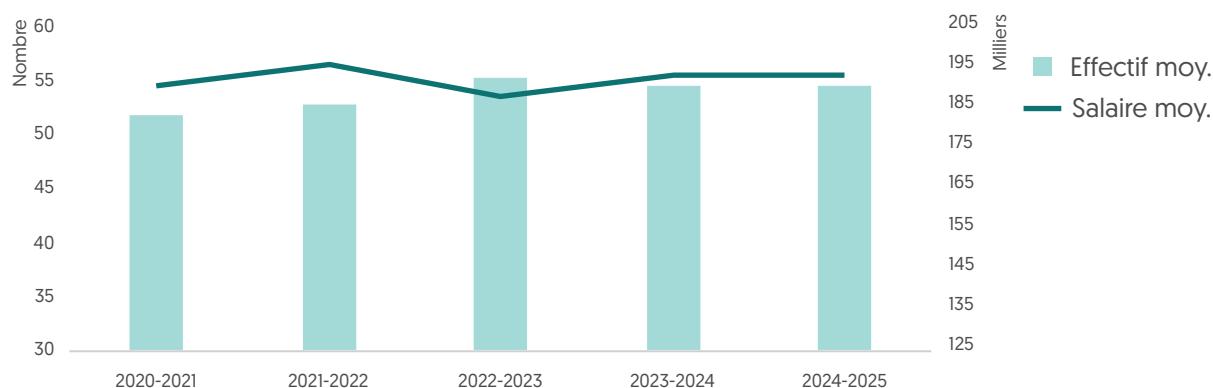


OBSERVATOIRE DES RÉMUNÉ- RATIONS

Effectifs et salaires moyens

L'analyse de la période met en évidence que le Salary Cap a eu pour effet de stabiliser les effectifs et la rémunération.

Évolution des effectifs et des rémunérations SC moyennes normalisés douze mois



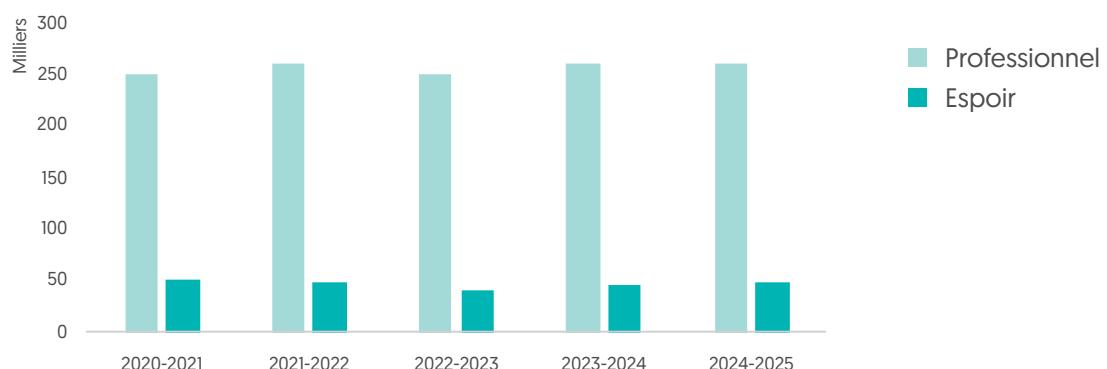
- Les effectifs moyens sont passés de 52 joueurs en 2020-2021 à 55 joueurs en 2024-2025.
- Le salaire moyen est de 194k€ en 2024-2025. Il était de 190k€ en 2020-2021.
- Seules deux saisons ont été marquées par une baisse des rémunérations SC :
 - 2020-2021 : en raison des négociations salariales à la baisse liées à l'épidémie de Covid-19
 - 2022-2023 : saison de baisse du plafond de 11m€ à 10,7m€.

En nombre et en k€	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Effectif moy.	52	53	55	55	55
Salaire moy	190	196	187	193	194

Rémunération SC normalisée 12 mois

Les rémunérations SC moyennes normalisées 12 mois évoluent à la hausse comme à la baisse en fonction des années, sans qu'une tendance claire n'apparaisse. Les rémunérations SC des professionnels ont une plus grande stabilité que les rémunérations SC des espoirs. Sur les deux dernières saisons, les rémunérations sont stables, aussi bien pour les professionnels que pour les espoirs.

Évolution des rémunérations SC moyennes normalisées 12 mois en k€



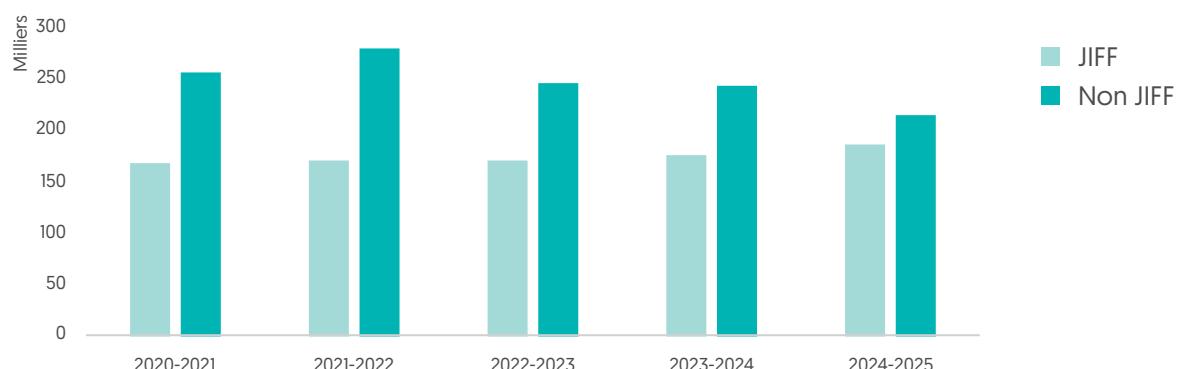
En k€	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Professionnels	250	260	251	260	260
Espoirs	53	49	42	48	48

- La rémunération SC moyenne des effectifs professionnels a oscillé entre 250 et 260k€ au cours de la période. La variation annuelle est comprise entre 0 et 4% en fonction des années
- La rémunération SC moyenne des espoirs présente une plus grande volatilité avec une variation annuelle pouvant aller jusque 13%.
- Cette variabilité s'explique notamment par la taille réduite de la population concernée et par la présence, certaines saisons, de joueurs en fin de cycle espoir percevant des rémunérations plus élevées. Lorsqu'ils accèdent au statut professionnel, leur sortie du groupe des espoirs entraîne mécaniquement une baisse du salaire moyen de cette catégorie.

Rémunération JIFF et non JIFF

Dans un contexte de rémunérations “Salary Cap” contenues, la rémunération des joueurs JIFF a progressé de près de 5 % par saison au cours des deux derniers exercices. À l’inverse, la rémunération des joueurs non JIFF se révèle plus fluctuante, fortement influencée par la présence ponctuelle de joueurs “stars” étrangers dans le championnat. Une tendance à la baisse est toutefois observable depuis la saison 21-22, avec un repli plus marqué en 24-25.

Évolution des rémunérations SC normalisées 12 mois moyennes en k€

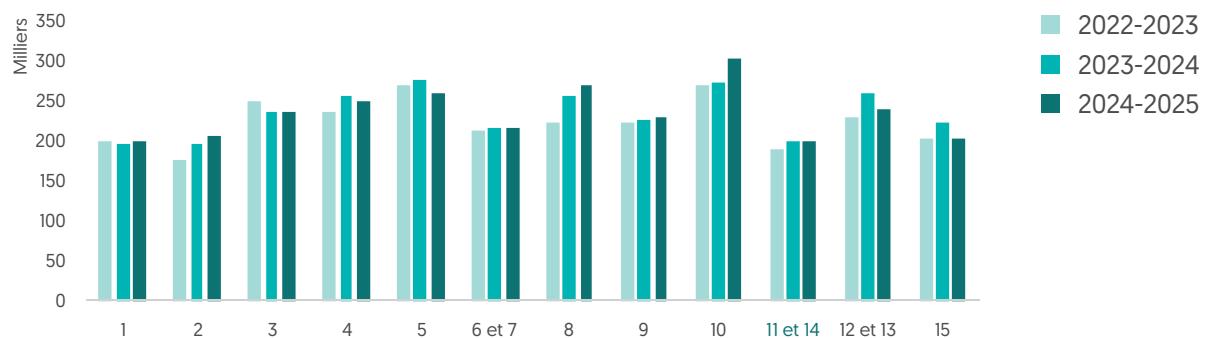


- Après trois saisons de stabilité des rémunérations des joueurs JIFF, celles-ci ont augmenté depuis 2022-2023, passant de 169k€ à 185k€ en 24-25.
- La rémunération “Salary Cap” moyenne des joueurs non JIFF a diminué chaque saison, à l’exception de 2021-2022, la saison 2020-2021 ayant été marquée par des baisses de rémunération liées à l’épidémie de Covid-19.
- La rémunération SC des non JIFF est fortement influencée par les signatures de joueurs stars. En effet, la faible population rend la rémunération moyenne sensible à ces signatures.

Rémunération par poste

La variation de la rémunération par poste est difficile à interpréter, en raison des effets liés à la présence ponctuelle de joueurs “stars”, susceptibles de faire varier significativement les moyennes d'une saison à l'autre. Néanmoins, on observe une tendance à une meilleure valorisation salariale de certains postes par rapport à d'autres.

Évolution des rémunérations SC normalisées 12 mois moyennes par poste

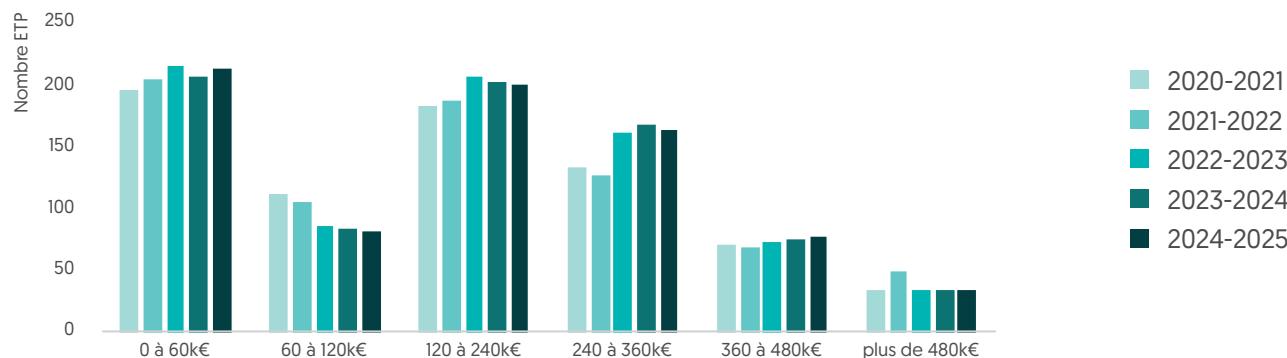


- Le n°10 se distingue nettement, avec des rémunérations qui varient entre 270k€ et 300k€.
- Les postes 4 et 5 (deuxième ligne) ainsi que le n°8 conservent également des rémunérations soutenues, autour de 250 à 270k€.
- Les ailiers (11-14) et arrières (15) se maintiennent dans une fourchette inférieure, autour de 190 à 200k€, avec une stabilité relative et peu de variations structurelles.
- Le n°2 affiche un niveau légèrement inférieur à la moyenne, mais en hausse régulière sur la période.

Rémunération SC par tranche

Sur la période quinquennale, les segments [120-240 K€] et [240-360 K€] ont progressé au détriment des rémunérations les plus basses et les plus élevées, traduisant une homogénéisation salariale autour d'un socle médian. Depuis la saison 22-23, cette répartition demeure stable, témoignant de la consolidation de cet équilibre.

Évolution du nombre d'ETP par tranche de rémunération SC normalisée 12 mois



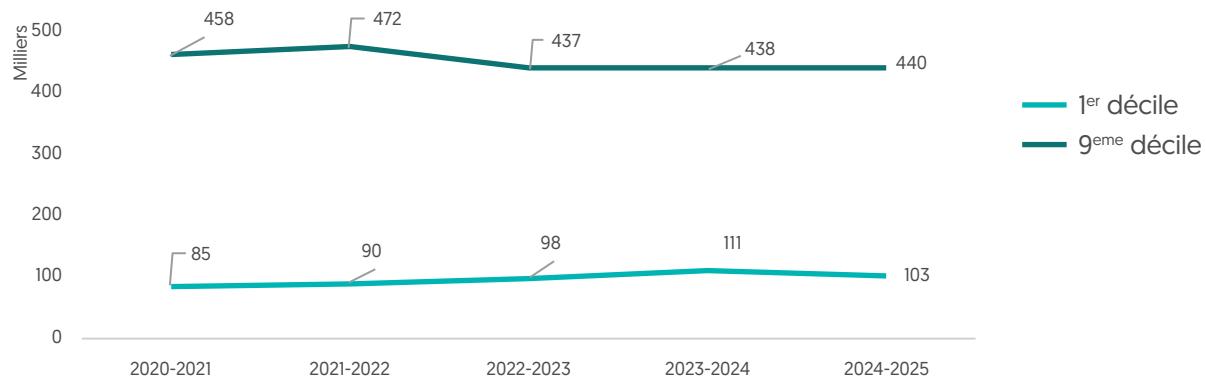
En KPIs	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
0 à 60k€	27 %	28 %	28 %	27 %	28 %
60 à 120k€	15 %	14 %	11 %	11 %	11 %
120 à 240k€	25 %	25 %	27 %	26 %	26 %
240 à 360k€	18 %	17 %	21 %	22 %	21 %
360 à 480k€	10 %	9 %	9 %	10 %	10 %
plus de 480k€	5 %	7 %	4 %	4 %	4 %

- La saison 2020-2021 a été marquée par des négociations salariales menées dans le contexte de la crise sanitaire.
- En 2022-2023, la réduction du plafond du Salary Cap s'est traduite par une diminution du nombre de joueurs appartenant à la tranche de rémunération la plus élevée, ce qui a permis de financer la hausse des effectifs observée au cours de cette même saison.

Déciles Rémunération SC

Le Salary Cap favorise une convergence des rémunérations plutôt qu'une divergence au profit de quelques joueurs.

Évolution des 1er et 9 eme déciles des rémunérations SC normalisées 12 mois

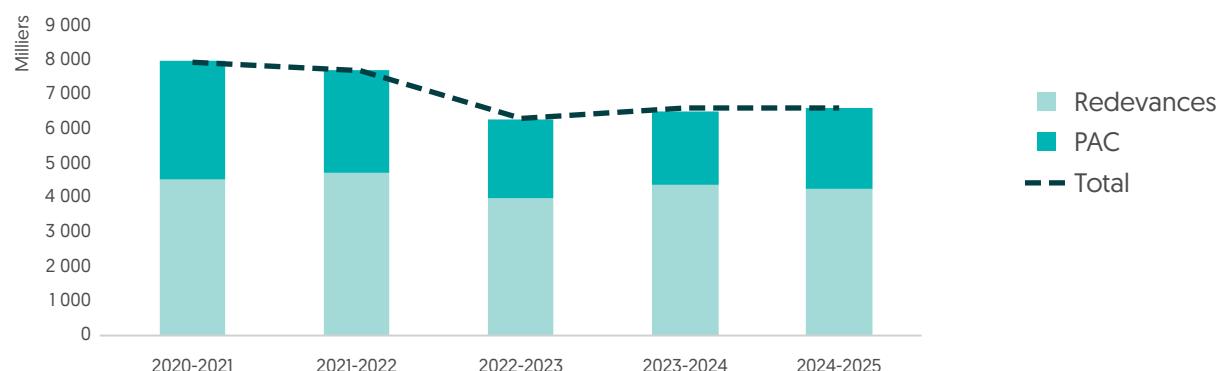


- Le seuil au-dessus duquel 10% des effectifs sont rémunérés a diminué au cours de la période.
- Dans le même temps, le seuil au dessous duquel 10% des effectifs sont rémunérés a diminué, traduisant une meilleure répartition des rémunérations au sein du Top 14.

Rémunération redevances et PAC

Les versements liés aux droits à l'image, qu'ils soient individuels ou collectifs, représentent désormais un enjeu majeur au regard des conditions d'application du règlement SC. Depuis la saison 20-21, on observe un repli significatif de ces versements, sans qu'une explication clairement identifiée puisse être avancée à ce stade, soulignant la nécessité d'un suivi renforcé de ces composantes particulières des revenus des joueurs.

Évolution des rémunérations en lien avec l'image en k€



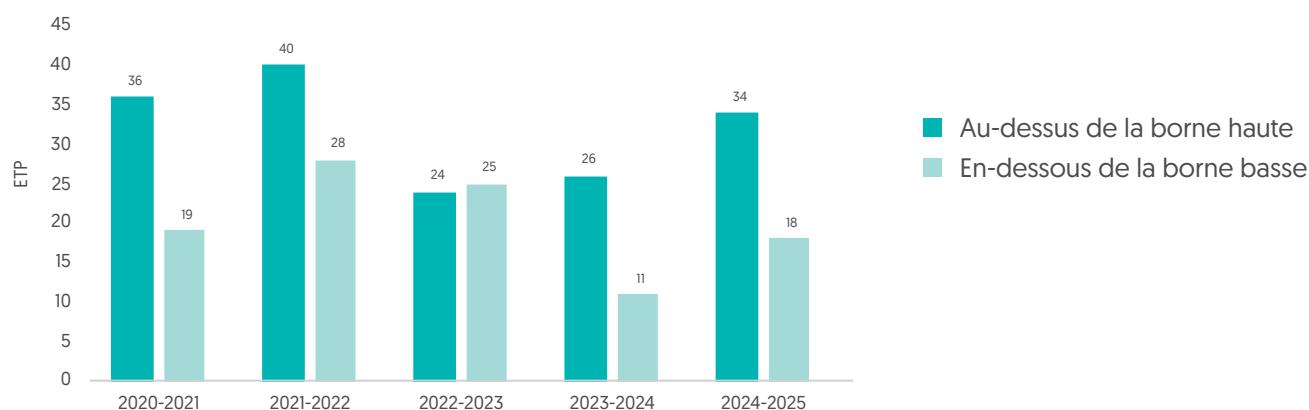
En k€	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Redevances	4 541	4 724	3 989	4 480	4 211
PAC	3 441	2 992	2 289	2 172	2 404

- Après plusieurs années de hausse des rémunérations PAC et redevance, la saison 2022-2023 est marquée par une diminution de 1,5m€.
- La diminution en 2022-2023 [-1,4m€] s'explique principalement par :
 - Deux clubs dont les PAC ont diminué de respectivement 511k€ et 316k€
 - Deux clubs dont les redevances ont diminué respectivement de 733k€ et 411k€
 - Un club dont les redevances ont augmenté de 584k€.
- Le solde des rémunérations redevances et PAC est stable autour de 6,6m€ entre 23-24 et 24-25.

Joueurs hors bornes

Dans ce contexte de profond changement de la structure de rémunération des joueurs, le Salary Cap Manager dispose avec Predixia d'outils de vérification de la cohérence des rémunérations en fonction des typologies de joueurs (âge - poste - club - origine géographique - temps de jeu - sélections - ...) ce qui lui permet de cibler l'approfondissement de ses recherches.

Évolution du nombre de joueurs hors bornes Predixia



- Depuis 2021-2022, le nombre de joueur hors bornes a diminué, notamment en 2023-2024, saison dont l'audit a été clôturé.
- Le SCM est particulièrement attentif aux joueurs dont la rémunération est inférieure à la borne basse, indice d'une éventuelle non prise en compte d'une partie de la rémunération dans le dispositif.
- La hausse du nombre de joueurs situés en dessous de la borne basse s'explique :
 - par l'émergence de jeunes joueurs n'ayant pas encore signé leur premier contrat professionnel ;
 - par la généralisation des contrats entraîneur-joueur, ce qui a par ailleurs nécessité certains retraitements.



© Presse Sport

08 CONCLUSIONS

Conclusions

Emmanuel Eschalier, Directeur Général de la LNR

Le rapport de cette saison confirme que le Salary Cap remplit pleinement sa fonction de régulation. Il met en évidence une dynamique vertueuse : les clubs convergent progressivement vers le plafond réglementaire, les écarts de rémunération se resserrent, et la masse salariale globale poursuit sa croissance maîtrisée.

Mais au-delà des chiffres, ce rapport confirme que le Salary Cap est le socle de l'équilibre sportif et économique du TOP 14. Ce dispositif constitue un levier structurant de pilotage, de transparence et d'efficience collective. Il éclaire les décisions des clubs, permet une lecture partagée des dynamiques salariales, et contribue à faire émerger un marché plus lisible et équilibré.

Il témoigne enfin de l'engagement collectif des clubs à faire vivre un modèle performant et responsable, au service de la croissance continue et durable des revenus du rugby professionnel.





Partenaire de vos ambitions.

Nexia S&A- Société par actions simplifiée au capital de 41 756 134 € - RCS Paris 402 889 794 - Sociétés d'expertise comptable et de commissariat aux comptes. Membre indépendant de Nexia International - 31, rue Henri Rochefort, 75017 Paris - France +33 (0)1 47 66 77 88 - www.nexia-sa.fr

© 2015 Nexia International Limited. All rights reserved. The trade marks NEXIA INTERNATIONAL, NEXIA and the NEXIA logo are owned by Nexia International Limited. Nexia International and its member firms are not part of a worldwide partnership. Member firms of Nexia International are independently owned and operated. Nexia International does not accept any responsibility for the commission of any act, or omission to act by, or the liabilities of, any of its members.

© crédit photo Presse Sports.